

LA SUISSE VOTE

10 FÉVRIER 2019



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

SOMMAIRE

Mitage

4

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Rédaction

Zoë Maire (Responsable), Alessandro Pagani, Barry Lopez, Dominic Hauser, Giada Gianola, Lara Tarantolo, Maëlle Dubuis, Maria Kim, Ollin Söllner, Severin Marty, Till Hächler, Tobias Barblan

Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure : easyvote.ch/desabonner.

Engage-toi

Engage-toi dans un parlement des jeunes. Tous les informations sur jugendparlamente.ch

Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, art. 7 al. 1)

Mise en page

Isabelle Lindner, Thierry Bongard

Correction

Textocreativ

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage




129 955

#BESMART. VOTE !

Chère lectrice, cher lecteur,

Bienvenue dans la première édition du « Oui ou non ? » en 2019. Le 10 février approche à grands pas et il faut à présent prendre une décision.

Tu as du mal à faire ton choix ? Pas de souci, nous avons tout préparé pour toi. Cette brochure t'informe de manière simple, compréhensible, neutre et brève, sur l'objet de votation.

Nous serions heureux d'avoir encore plus de tes nouvelles cette année : suis-nous sur    pour ne plus rien manquer en matière de votations et d'élections !

Nous te souhaitons une bonne lecture et d'excellentes votations !



Zoë Maire (rédactrice en chef) et l'équipe easyvote

Mitage

But

À l'avenir, la Suisse ne devra pas compter davantage de zones à bâtir qu'aujourd'hui.

Situation actuelle

En Suisse, le système d'aménagement du territoire a été mis en place. L'aménagement du territoire définit par exemple où sont situées les zones d'habitation ou les surfaces pour l'agriculture. Pour ce faire, la Confédération, les cantons et les communes déterminent entre autres où sont situées les zones à bâtir, les zones agricoles ou les zones protégées.

Les zones à bâtir sont des surfaces sur lesquelles il est autorisé de construire par exemple des appartements, des bureaux ou des magasins. Il n'est pas possible de construire en dehors des zones à bâtir qu'à titre exceptionnel. C'est le cas par exemple des constructions agricoles (par exemple étables ou serres) ou bien des constructions nécessaires (par exemple routes ou conduites électriques).

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la Suisse ne pourra pas compter à l'avenir davantage de zones à bâtir qu'aujourd'hui. Il ne sera donc possible de créer une nouvelle zone à bâtir que si une surface identique dans un autre lieu n'est plus considérée comme zone à bâtir.

Il sera donc moins possible de construire en dehors des zones à bâtir qu'aujourd'hui. Les seuls bâtiments pouvant être construits en dehors des zones à bâtir seront ceux nécessaires à l'agriculture dépendante du sol. Ces bâtiments sont par exemple ceux utilisés pour la production de légumes de pleine terre ou ceux servant l'intérêt public, par exemple les réservoirs d'eau.

De plus, la Constitution précise que les agglomérations doivent se développer de manière durable. Cela signifie par exemple qu'il y aura moins de nouvelles maisons et que les maisons comprendront davantage d'étages. Le lieu de résidence et le lieu de travail devront également être aussi rapprochés que possible afin que les trajets soient réduits au minimum.

Arguments

Oui

Partisans

- De plus en plus de surfaces sont construites en Suisse, entraînant la disparition des réserves naturelles.
- L'agriculture a besoin d'une surface suffisante pour produire des aliments. Si les surfaces sont construites, elles ne peuvent plus être utilisées pour l'agriculture.
- L'initiative veille à ce que les constructions ne soient situées que dans les endroits déjà bâtis. Les espaces verts non bâtis restent ainsi préservés.

Non

Opposants

- Le peuple a déjà accepté en 2013 une loi veillant à ce que moins de surfaces soient construites. Les cantons sont actuellement en train de mettre en œuvre la loi.
- La population et l'économie ont besoin de surfaces pour se développer. L'initiative empêche ce développement.
- L'initiative désavantage les cantons et les communes qui ont fait un usage modéré des surfaces. Les prix des terrains et des logements en particulier augmenteraient.

Conseil national



non

37 oui
143 non
18 abstentions

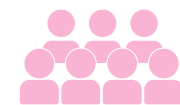
Conseil des États



non


3 oui
34 non
7 abstentions

Conseil fédéral




non

PA SENVIE ?

On ne peut presque pas accepter cette excuse ! Avec cette rochure, il te faut peu de temps pour comprendre le sujet. Alors prends le temps de le faire. Avec qui votes-tu ? Dis-le-nous sur Insta  via [#easydevoteravec](https://www.instagram.com/easyvote).

J SAIS PAS ?

Vraiment ? Tu as la brochure easyvote entre tes mains. Et nous avons encore beaucoup plus : sur [easyvote.ch](https://www.easyvote.ch). Tu y trouveras  sur les sujets de votations. De plus, des informations complémentaires t'attendent, dans le but de compléter tes connaissances de base.

ET QUAND ?

Le plus simple c'est de mettre l'enveloppe dans la boîte aux lettres, avant le jour de votation. Parce que tu n'iras probablement pas à l'urne le dimanche à 8h du matin... Avec un timbre B tu peux garder ton enveloppe jusqu'au 5 février. Avec un timbre A, tu peux même garder ton enveloppe jusqu'au 7 février.

ET LE TIMBRE ?

Il y a plusieurs possibilités : Demande-le à tes parents ou tes grands-parents. S'ils n'en ont pas, tu peux aller au kiosque. Ou tu peux acheter un timbre en envoyant un sms à la poste via le service : « Timbres-poste SMS ».

ET LA BOÎTE AUX LETTRES ?

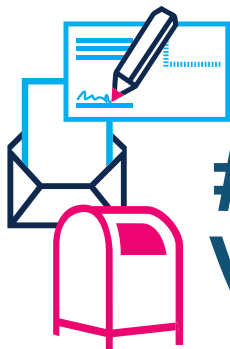
N'aie pas peur, ce n'est pas difficile à trouver. Le moyen le plus simple est d'aller dans une gare. De plus, nous avons listé toutes les boîtes aux lettres de la Suisse (yep !) sur une carte. Regarde ici : [easyvote.ch/ouvoter](https://www.easyvote.ch/ouvoter).

QUOID'AUTRE ?

Change
la
Suisse!

Poste ton souhait sur www.engage.ch





#BESMART. VOTE!



DSJ FSPJ FSPG

Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



SQS-GoodPriv@cy

easyvote fait l'objet d'une certification en
matière de protection des données selon les
exigences du label de qualité GoodPriv@cy.



Climatiquement neutre
Impression

ClimatPartner.com/53458-812-1010

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch